

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE PERTUIS

OBJET : Délégation de fonction aux Adjoints

Le Maire de la Ville de Pertuis,

VU la délibération 20.DGS.095 du 26 Mai 2020 du Conseil Municipal relative à l'élection du Maire de la Commune de Pertuis,

VU la délibération 24.DGS.134 du 13 février 2024 du Conseil Municipal fixant à 9 le nombre de postes d'adjoints,

VU la délibération 24.DGS.135 du 13 février 2024 du Conseil Municipal par laquelle Monsieur Henri LAFON, Madame Marie-Ange CONTE, Monsieur Jacques BARONE, Madame Anne Priscille BAZELAIRE, Monsieur Stéphane SAUVAGEON, Madame Nathalie BRAMIN, Monsieur Lucien GALLAND, Madame Corinne DUPAQUIER et Monsieur Jean Michel APPLANAT ont été élus adjoints au Maire,

VU la délibération 20.DGS.226 du 29 septembre 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire,

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L 2122.18 Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère au Maire la possibilité de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et non l'ensemble de ses fonctions,

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la bonne marche de l'administration communale et la continuité du service public local,

ARRETE

Article 1 :

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté 24.DGS.161 du 14 février 2024 à compter du 15 novembre 2025. Les délégations accordées aux élus suivants sont maintenues à l'exclusion de celles précédemment confiées à **Monsieur Jacques BARONE**.

Cette réorganisation vise à adapter les délégations de fonctions aux besoins actuels de la collectivité.

Article 2 :

Délégation de fonction est donnée à **Monsieur Henri LAFON**, 1^{er} adjoint de la ville de Pertuis en matière de **finances, commande publique, optimisation des ressources et suivi du budget Métropole**.

Cette délégation s'exerce par priorité sur les délégations de fonctions accordées aux autres conseillers municipaux dans ces domaines.

Monsieur Henri LAFON assure une mission de coordination générale pour toutes les affaires relevant des finances, de la commande publique, de l'optimisation des ressources, du suivi du budget Métropole, des risques majeurs et du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

La présente délégation de fonctions emporte délégation de signature pour :

- prendre tout acte à caractère décisoire ou non décisoire
- la certification du service fait et l'établissement des certificats administratifs de toute nature

En l'absence de Monsieur Henri LAFON, délégation de fonction est donnée à Monsieur Thierry DUBOIS, pour les affaires financières touchant uniquement à la signature électronique des bordereaux de mandats et de recettes transmis à la Trésorerie par flux électronique PES.

Article 3 :

Délégation de fonction est donnée à **Madame Marie-Ange CONTÉ**, 2ème Adjointe au Maire de la ville de Pertuis, en matière de **culture**.

Cette délégation s'exerce par priorité sur les délégations de fonctions accordées aux autres conseillers municipaux dans ces domaines.

Madame Marie-Ange CONTÉ assure une mission de coordination générale pour toutes les affaires relevant de la culture, des jumelages, des relations avec la médiathèque, de la vie musicale, de la vie associative, des relations avec Pays d'Aix Associations, de la fête des associations et de la gestion des salles municipales.

La présente délégation de fonctions emporte délégation de signature pour :

- prendre tout acte à caractère décisoire ou non décisoire
- la certification du service fait et l'établissement des certificats administratifs de toute nature

Article 4 :

Délégation de fonction est donnée à **Madame Anne Priscille BAZELAIRE**, 4^{ème} Adjointe au maire de la ville de Pertuis, en matière **d'éducation, enfance, jeunesse, actions et aides sociales**.

Cette délégation s'exerce par priorité sur les délégations de fonctions accordées aux autres conseillers municipaux dans ces domaines.

Madame Anne Priscille BAZELAIRE assure une mission de coordination générale pour toutes les affaires relevant de l'éducation, de l'enfance, de la jeunesse, de la famille, de la restauration, des Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM), délégations données au CCAS en matière d'actions et aides sociales.

La présente délégation de fonctions emporte délégation de signature pour :

- prendre tout acte à caractère décisoire ou non décisoire
- la certification du service fait et l'établissement des certificats administratifs de toute nature

Article 5 :

Délégation de fonction est donnée à Monsieur **Stéphane SAUVAGEON**, 5^{ème} Adjoint au maire de la ville de Pertuis, en matière de **ressources humaines, administration générale et services à la population**.

Cette délégation s'exerce par priorité sur les délégations de fonctions accordées aux autres conseillers municipaux dans ces domaines.

Monsieur Stéphane SAUVAGEON assure une mission de coordination générale pour toutes les affaires relevant des ressources humaines, de l'administration générale, des services à la population, d'hygiène et sécurité, de formation, d'évaluations et d'agents en difficulté.

La présente délégation de fonctions emporte délégation de signature pour :

- prendre tout acte à caractère décisoire ou non décisoire
- la certification du service fait et l'établissement des certificats administratifs de toute nature

Article 6 :

Délégation de fonction est donnée à **Madame Nathalie BRAMIN**, 6^{ème} Adjointe au maire de la ville de Pertuis, en matière de **sports**.

Cette délégation s'exerce par priorité sur les délégations de fonctions accordées aux autres conseillers municipaux dans ces domaines.

Madame Nathalie BRAMIN assure une mission de coordination générale pour toutes les affaires relevant des sports, de l'UNICEF, de la politique sportive du vélo et des compétitions sportives.

La présente délégation de fonctions emporte délégation de signature pour :

- prendre tout acte à caractère décisoire ou non décisoire

- la certification du service fait et l'établissement des certificats administratifs de toute nature

Article 7 :

Délégation de fonction est donnée à **Monsieur Lucien GALLAND**, 7^{ème} Adjoint au maire de la ville de Pertuis, en matière de **travaux, environnement, Agenda 21, espaces verts, propreté urbaine, bâtiments communaux, cimetière, voirie et réseaux**.

Cette délégation s'exerce par priorité sur les délégations de fonctions accordées aux autres conseillers municipaux dans ces domaines.

Monsieur Lucien GALLAND assure une mission de coordination générale pour toutes les affaires relevant des travaux, de l'environnement, des espaces verts, de la propreté urbaine, des bâtiments communaux, du cimetière, de la voirie et des réseaux.

La présente délégation de fonctions emporte délégation de signature pour :

- prendre tout acte à caractère décisoire ou non décisoire
- la certification du service fait et l'établissement des certificats administratifs de toute nature

Article 8 :

Délégation de fonction est donnée à **Madame Corinne DUPAQUIER**, 8^{ème} Adjointe au maire de la ville de Pertuis, en matière de **rénovation du centre-ville, concession publique d'aménagement, jardins familiaux, logement social et politique de la ville**.

Cette délégation s'exerce par priorité sur les délégations de fonctions accordées aux autres conseillers municipaux dans ces domaines.

Madame Corinne DUPAQUIER assure une mission de coordination générale pour toutes les affaires relevant de la politique de la ville, la rénovation du centre-ville, de la concession publique d'aménagement, des jardins familiaux, des relations avec les bailleurs sociaux et le logement social dont leurs attributions.

La présente délégation de fonctions emporte délégation de signature pour :

- prendre tout acte à caractère décisoire ou non décisoire
- la certification du service fait et l'établissement des certificats administratifs de toute nature

Article 9 :

Délégation de fonction est donnée à **Monsieur Jean Michel APPLANAT**, 9^{ème} Adjoint au maire de la ville de Pertuis, en matière de **d'urbanisme, foncier, habitat, logement et dénomination des rues**.

Cette délégation s'exerce par priorité sur les délégations de fonctions accordées aux autres conseillers municipaux dans ces domaines.

Monsieur Jean Michel APPLANAT assure une mission de coordination générale pour toutes les affaires relevant de l'urbanisme, du foncier, de l'habitat, du logement, de la dénomination des rues, du recensement, et des contentieux du droit de l'urbanisme.

La présente délégation de fonctions emporte délégation de signature pour :

- prendre tout acte à caractère décisoire ou non décisoire
- la certification du service fait et l'établissement des certificats administratifs de toute nature

Article 10 :

La présente délégation prendra effet à compter de l'accomplissement de l'ensemble des formalités d'affichage, de publication et de transmission aux services de l'état en charge du contrôle de légalité.

Article 11 :

Le présent arrêté peut être contesté par un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans les deux mois suivant les formalités prévues à l'article 29.

Article 12 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- notifié aux intéressés,

Envoyé en préfecture le 14/11/2025

Reçu en préfecture le 14/11/2025

Publié le 14.11.25

ID : 084-218400893-20251113-25_DGS_822B-AI

SLOW

- affiché au siège de la Mairie

- inscrit au registre des actes et publié au recueil des actes administratif de la Mairie.

Le Maire,
Roger PELLENC.



Ampliation en sera transmise à

- Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Monsieur le trésorier principal

Fait à Pertuis 13 novembre 2025

Affiché le : **14.11.25**

M